

Pays de la Loire

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	12 M€
Programmation initiale logement	12 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	1,29 M€
Projets sous instruction	1,9 M€
Total	3,19 M€
Projets en attente d'instruction	4.6 M€

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

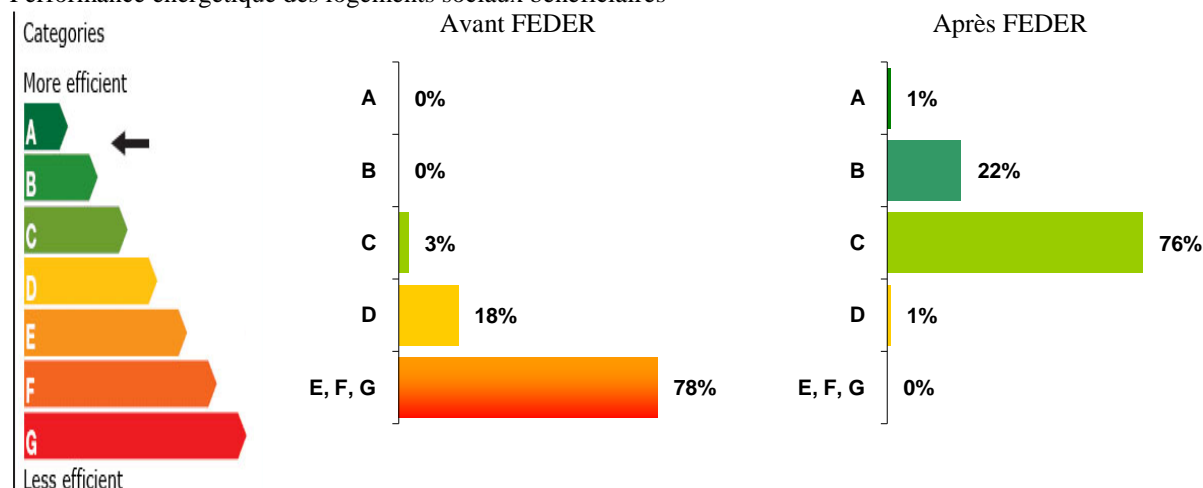
Les choix locaux de programmation

- Pour les bâtiments classés initialement en E, F et G : subvention de 20% avec plafond de 20 000€/logt soit 4 000€ maximum, changement de classe en C minimum.
- Pour les bâtiments classés initialement en C et D : subvention de 10% avec plafond de 20 000€/logt, soit 2 000€ maximum et nécessité de gain énergétique de 80 kwh/m2/an minimum.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	1.538
Investissements générés	55,2 M€
Emplois locaux induits	784

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

Points positifs :

- émergence de projets d'amélioration de la performance énergétique de logements locatifs sociaux,
- amélioration de l'équilibre financier des opérations de réhabilitation thermique,
- intégration des aides du FEDER dans un dispositif régional d'aides en faveur de la réhabilitation énergétique du parc locatif social et articulation entre les différentes aides financières mobilisables.

Points à améliorer :

- faciliter l'instruction des dossiers de financement tant du point de vue administratif que technique,
- améliorer la relation entre le maître d'ouvrage porteur du projet et le service instructeur afin de réduire le délai de montage des dossiers et d'instruction.

Contact personne ressources : Mireille Evenot- Directrice Union sociale pour l'habitat des Pays de la Loire, +33 2 40 94 87 59, e-mail : mevenot@ush-pl.org

